

CONVENTION TRIPARTITE

Entre,

La Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, dont le siège est situé à Gallargues le Montueux - 30660 ZAC Pôle Actif – 2, Avenue de la Fontanisse représentée par Monsieur Philippe GRAS, Président,

Et

L'association	dénommée	JUDO CI	LUB AUB	BAISIEN,	enregistrée	au 1	registre	des	associations
sous le SIRET	4097796180	00027 repr	ésentée pa	ar sa Prés	sidente, Mac	lame	Natalie	FER	RON,

Monsieur, Madame.....représentant(s) légal(aux), de l'enfant.....,domicilié(e).....

Objet de la Convention :

Durant le temps de trajet et participation au cours de judo, et à partir du moment où l'enfant a été pris en charge par Monsieur Sylvain VERMOGEN, intervenant de l'association, celui-ci est sous son entière responsabilité, jusqu'à ce que l'enfant soit confié à ses parents, à l'issue du cours (18h) ou soit recompagné par Monsieur Sylvain VERMOGEN à l'accueil périscolaire auprès d'un animateur à 18h15.

Cette convention est valable pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 4 Juillet 2024 pour les activités se déroulant dans les locaux du centre socioéducatif uniquement.

Fait à Gallargues, le 25/09/2023



Association Cachet + signature

> JUDO CLUB AUBAISIEN 30250 AUBAIS N° SIRET: 409 779 616 00019

Codognan

Gallargues le M

Mus

Nages

Uchaud

Vergèz

Responsables légaux

Vestric et Candiac

